



COMMUNE DE BEGNINS

En raison du départ de la titulaire, la Commune de Begnins met au concours le poste de

Secrétaire municipal(e) à 100 %

Vous êtes prêt(e) à

- Assister le Syndic et les Municipaux en matière d'administration et de gestion des affaires courantes, préparer les séances de l'Exécutif et assurer le suivi des décisions prises ;
- Coordonner et organiser l'administration communale ;
- Planifier et accompagner les projets de l'administration ; rédiger divers documents (préavis, rapports, procès-verbaux, correspondance) ;
- Gérer la communication interne et externe de la Municipalité et de l'administration ;
- Coordonner les activités entre la Municipalité, les services de l'Etat de Vaud et tous les partenaires externes ;
- Renseigner et informer la population en matière de services publics.

Vous apportez

- Une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans une administration communale et/ou un diplôme de cadre en administration publique ;
- Le sens des relations humaines, de la communication et de la discrétion ;
- D'excellentes aptitudes dans l'organisation et la planification, ainsi que dans la gestion de projets ;
- Des compétences rédactionnelles et une orthographe irréprochables ;
- Un intérêt marqué pour le service à la collectivité ainsi que de solides bases en droit administratif ;
- La capacité à travailler seul(e), de manière autonome et efficace ;
- Une maîtrise parfaite des outils informatiques ;
- La connaissance de langues étrangères (anglais) est un atout.

Nous offrons

- Un emploi stable, intéressant et varié ;
- Un salaire adapté aux qualifications et à l'expérience professionnelle.

Entrée en fonction : dès que possible

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du greffe municipal en téléphonant au 022 366 21 19.

Les dossiers complets, comprenant une lettre de motivation, un curriculum vitae avec photo, les références, certificats et prétentions de salaire sont à adresser à la Commune de Begnins, route de Saint-Cergue 14, case postale 14, 1268 Begnins, **jusqu'au 26 janvier 2022**.